

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FL 03/1

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITE DU CODEX SUR L'ETIQUETAGE DES DENREES ALIMENTAIRES

Trente-et-unième session  
Ottawa (Canada), 28 avril - 2 mai 2003

La session se tiendra à l'Ottawa Congress Centre, Salon A, 55 Colonel By Drive  
du lundi 28 avril 2003 à 10 heures au vendredi 2 mai 2003

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FL 03/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	CX/FL 03/2
3.	Dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex	CX/FL 03/3
4.	Projet d'amendement à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (noms de catégories)	ALINORM 03/22 Annexe V
	- Observations des gouvernements à l'étape 6	CX/FL 03/4
5.	Projet d'amendement aux <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> (Section 3.2 énumération des éléments nutritifs)	ALINORM 03/22 Annexe VI CL 2002/37-FL
	- Observations des gouvernements à l'étape 6	CX/FL 03/5
6.	Projet de Directives concernant les allégations relatives à la santé et à la nutrition	ALINORM 03/22 Annexe VII CL 2002/37-FL
	- Observations des gouvernements à l'étape 6	CX/FL 03/6
7.	a) Projet d'amendement à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (Projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique) : Définitions	ALINORM 03/22 Annexe III
	- Observations des gouvernements à l'étape 6	CX/FL 03/7

- |     |                                                                                                                                                                                              |                                                                |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| b)  | Avant-projet de Directives concernant l'étiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique: Dispositions d'étiquetage | ALINORM 03/22<br>Annexe IV                                     |
|     | - Observations des gouvernements à l'étape 3                                                                                                                                                 | CX/FL 03/8                                                     |
| 8.  | Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques                                                                        |                                                                |
|     | a) Projet de section révisée: Section 5 - Critères                                                                                                                                           | ALINORM 03/22<br>Annexe II<br>CL 2002/37-FL                    |
|     | - Observations des gouvernements à l'étape 6                                                                                                                                                 | CX/FL 03/9                                                     |
|     | a) Avant-projet de section révisée: Annexe 2 - Substances autorisées                                                                                                                         | ALINORM 03/22<br>Annexe VIII<br>CL 2002/15-FL<br>CL 2002/50-FL |
|     | - Observations des gouvernements à l'étape 3                                                                                                                                                 | CX/FL 03/10                                                    |
| 9.  | Avant-projet d'amendement à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> : Déclaration quantitative des ingrédients                                      | CX/FL 03/11                                                    |
|     | - Observations des gouvernements à l'étape 3                                                                                                                                                 | CX/FL 03/11-Add.1                                              |
| 10. | Considération de la déclaration du pays d'origine                                                                                                                                            | CL 2002/25-FL                                                  |
|     | - Observations des gouvernements                                                                                                                                                             | CX/FL 03/12                                                    |
| 11. | Considération de l'étiquetage des aliments et de la traçabilité                                                                                                                              | CL 2002/24-FL                                                  |
|     | - Observations des gouvernements                                                                                                                                                             | CX/FL 03/13                                                    |
| 12. | Document de discussion sur l'étiquetage trompeur des aliments                                                                                                                                | CX/FL 03/14                                                    |
| 13. | Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session                                                                                                                     |                                                                |
| 14. | Adoption du rapport                                                                                                                                                                          |                                                                |

**Note:** Mesdames et Messieurs les délégués sont invités à apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, car le nombre d'exemplaires supplémentaires qui pourra être mis à leur disposition pendant la réunion sera limité.

Le Groupe de travail *ad hoc* sur les amendements aux *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques* se réunira le samedi 26 avril 2003 de 10 heures à 17 heures à l'Ottawa Congress Centre, Capital Hall 4B, 55 Colonel By Drive

Le Groupe de travail *ad hoc* sur le *Projet de directives concernant les allégations relatives à la santé et à la nutrition* se réunira le samedi 26 avril 2003 de 10 heures à 17 heures à l'Ottawa Congress Centre, Capital Hall 5B, 55 Colonel By Drive.